

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 mars 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

3690, rue Monselet

Permettre une marge latérale droite de 0,71 m au lieu de 2,28 m, une case de stationnement au lieu de deux et une largeur de façade de 6,53 m au lieu de 9,14 m pour le bâtiment situé au 3690, rue Monselet, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 17 février 2026